

La fédération et la dynamisation des industries culturelles et créatives en France passeront par l'innovation et les nouvelles technologies

Par Thomas COURBE

Directeur général des Entreprises – Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Le concept même d'industries créatives peut parfois interroger. Pourtant la richesse de la création contemporaine repose sur des savoir-faire techniques et des technologies qui relèvent aussi d'une approche industrielle. C'est également à travers l'innovation que les acteurs culturels pourront être amenés à mieux collaborer, alors que les possibilités de synergie sont particulièrement importantes entre des sous-secteurs aujourd'hui largement compartimentés. Dans cette perspective, l'action du gouvernement, au travers de la constitution d'une filière des industries culturelles et créatives et de la mobilisation de moyens inédits dans le cadre des plans France Relance et France 2030, vise à mettre l'innovation et la technologie au service des acteurs culturels en vue de soutenir la capacité de création française et d'en faire un atout pour la croissance et l'emploi sur nos territoires.

Les industries culturelles et créatives : de quoi parle-t-on ?

La culture constitue un secteur singulier du fait du rôle central qu'y tiennent l'artiste et sa créativité, dont les logiques sont parfois assez éloignées de l'intérêt marchand. Pour autant, on ne peut nier son importance économique, qui a entraîné le développement de réelles industries culturelles et créatives.

Si l'on définit le périmètre des industries culturelles et créatives comme la somme des secteurs de l'audio-visuel, du cinéma, du livre, de la presse, du spectacle vivant, de la musique, des musées et du patrimoine, des arts visuels, du *design*, de l'architecture et du jeu vidéo, elles représentent 91,4 Md€ de chiffre d'affaires et 2,3 % du PIB national. Elles concentrent près de 640 000 emplois directs et offrent un revenu principal ou ponctuel, direct ou indirect, à près de 1 300 000 personnes.

Au-delà de son importance économique, ce secteur constitue un puissant levier d'influence internationale et de souveraineté à travers la valorisation de l'exception culturelle et la promotion de la langue française, dont les 715 millions de locuteurs estimés en 2050 représentent un marché riche en opportunités.

Un secteur particulièrement bouleversé par la transition numérique

Ce secteur est aujourd'hui confronté à des défis particulièrement importants liés aux nouveaux usages et aux nouvelles pratiques issus de la transition numérique, qui génère une triple mutation :

- en premier lieu, elle entraîne une forte disruption technologique, à la fois dans les processus créatifs, avec, par exemple, le perfectionnement des techniques des images de synthèse, et dans les produits culturels eux-mêmes, avec l'émergence, par exemple, des œuvres d'art numériques et de leur « tokenisation » ;
- en second lieu, elle est porteuse d'une diversification croissante des modes de consommation des produits culturels, tant en termes de formats que de choix, avec l'accès à une offre désormais mondiale, y compris sur des secteurs avec un ancrage local fort, comme les musées ou le spectacle vivant. Cette problématique des usages a été centrale pour le secteur de la musique, confronté à une révolution des modes de consommation, et donc de rétribution des artistes. En effet, le chiffre d'affaires du secteur a connu un creux au milieu des années 2010, passant de 676 M€ en 2008 à 515 M€ en 2015 (soit une baisse de près de 24 % en sept ans), avant de reprendre des couleurs avec

l'émergence du *streaming* pour se situer à 691 M€ en 2021. Cette évolution s'est cependant faite au détriment des commerces de détail spécialisés dans la vente de vidéo et de musique, dont le chiffre d'affaires a chuté de 110 M€ en 2008 à 19 M€ en 2020, soit une baisse de plus de 80 % en douze ans⁽¹⁾.

- enfin, le troisième enjeu est celui du partage de la valeur au sein du secteur, notamment au regard du fort risque de captation de celle-ci que fait peser l'émergence des plateformes numériques qui sont devenues aujourd'hui des intermédiaires incontournables. C'est, comme nous venons de le mentionner, le cas pour la musique, secteur dans lequel les plateformes ont capté la quasi-totalité de la valeur aux dépens des disquaires. Le même constat vaut pour certains marchés de niche, à l'exemple de réseaux sociaux ou de plateformes qui imposent à la fois le matériel et la connexion *via* un compte pour pouvoir accéder aux jeux vidéo recourant aux technologies immersives qu'elles développent. Les projets de métavers illustrent parfaitement les enjeux potentiellement considérables qui se rattachent à ces questions de partage de la valeur.

C'est à cet ensemble de disruptions que le secteur des industries culturelles et créatives devra s'adapter pour que la France reste souveraine en termes d'offre culturelle face à une compétition internationale accrue et dominée par de grands acteurs qui sont, dans une large majorité, extra-européens.

L'enjeu pour les pouvoirs publics est dès lors de mener une politique culturelle ambitieuse pour faire face aux enjeux liés à la transition numérique

Les pouvoirs publics ont une responsabilité forte dans l'accompagnement des acteurs des industries culturelles dans la réussite de cette transition numérique, notamment en mobilisant l'innovation pour transformer ces défis en opportunités.

Une double exigence pour les pouvoirs publics : continuer à soutenir activement nos écosystèmes culturels...

La France mène depuis de nombreuses années une politique particulièrement ambitieuse de soutien à la création artistique.

En premier lieu, cela passe par le soutien financier « traditionnel » apporté aux industries culturelles et créatives, avec une part importante du paysage culturel français soutenue directement par le secteur public (musées, monuments, scènes nationales, audiovisuel public...). Ces divers soutiens permettent à nos concitoyens de profiter d'une offre culturelle de qualité, répartie sur tout le territoire, et qui ne soit pas uniquement tournée vers une logique de rentabilité, mais également vers la protection et la valorisation de notre patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel.

⁽¹⁾ Source : Xerfi, « Le marché de la musique enregistrée », février 2021.

En second lieu, ce soutien se traduit par la protection apportée à nos acteurs au moyen d'une réglementation adaptée aux nouveaux enjeux du numérique. On peut évoquer les récentes lois sur l'audiovisuel et l'accès aux œuvres culturelles à l'heure du numérique⁽²⁾, qui exigent des plateformes de *streaming* vidéo de contribuer à la production d'œuvres françaises à l'instar des contributions que versent déjà les distributeurs traditionnels de contenus, tels que les chaînes de télévision.

Enfin, ce soutien se concrétise par une vigilance accrue au regard du bon respect des règles de distribution des contenus dans cette nouvelle ère numérique. Le pôle d'expertise de la régulation numérique (PEReN), service à compétence nationale rattaché à la direction générale des Entreprises, mène actuellement de front plusieurs projets visant à mieux comprendre les algorithmes sous-jacents aux plateformes de diffusion des contenus culturels (plateformes de *streaming*, réseaux sociaux,...). On peut notamment citer parmi les travaux en cours, une étude sur la viralité des contenus, ainsi que le développement d'une méthode d'audit des algorithmes à transparence faible. Mieux comprendre comment fonctionnent ces algorithmes nous permettra, d'une part, de mieux valoriser les œuvres françaises et, d'autre part, de mieux contrôler l'équité des conditions de marché.

... et investir dans l'avenir de nos industries culturelles et créatives

En complément de ce soutien traditionnel, l'État a élaboré une politique particulièrement ambitieuse au service des industries culturelles et créatives, laquelle repose sur une approche d'investissement. Il s'agit en effet d'orienter un milliard d'euros de soutiens publics vers des enjeux stratégiques et ciblés.

Ces mesures ont été conçues sur la base d'une série de consultations menées sur plusieurs mois et s'inscrivant dans la suite des États généraux des industries culturelles et créatives qui se sont tenus en 2019 et avaient impliqué plus de 300 acteurs. La stratégie qui en a résulté, avec pour objectif de s'assurer que les moyens publics mobilisés sur le sujet aient un effet transformant pour notre tissu économique, vise notamment à renforcer la capacité de croissance des entreprises du secteur des industries culturelles et créatives en favorisant leur accès à des financements en fonds propres, à investir dans la nouvelle économie numérique de la culture et dans la formation, et à renforcer la structuration des industries culturelles et créatives dans les territoires.

Pour plus de la moitié, ces crédits visent à mettre l'innovation et la technologie au service de la création. Cette stratégie s'articule autour de trois axes :

- Imposer les acteurs des industries culturelles et créatives françaises comme des leaders mondiaux sur les briques technologiques qui seront au cœur des expériences culturelles de demain. Pour ce faire, nous devons renforcer notre recherche, la concentrer sur

⁽²⁾ Loi n°2021-1382 du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique.

des axes-clés, comme le son binaural et la 3D pour les captations de concert, les *podcasts*, le cinéma et les scénographies muséales, ou encore le développement des technologies immersives, qui annoncent une révolution du monde du jeu vidéo et des visites patrimoniales permettant la découverte depuis son salon de lieux se situant à des milliers de kilomètres. Il faudra aussi permettre aux acteurs traditionnels, comme les musées, de s'adapter aux formes de plus en plus diverses de la gestion des œuvres, comme ce qui a été fait au Musée de l'Orangerie avec l'exposition, organisée à l'automne 2021, de travaux de David Hockney entièrement numériques, réalisés sur tablette. Pour répondre à cet enjeu, de premiers appels à projets, dotés de 10 M€ chacun, ont déjà été lancés en septembre 2021 sur la numérisation du patrimoine et les expériences augmentées du spectacle vivant. Ces deux appels à projets sont la première étape de cette action de soutien à l'innovation, qui mobilisera d'ici à 2025 plus de 250 M€.

- Accompagner la mutation des secteurs traditionnels, comme le cinéma, à la nouvelle donne économique. Si la contribution imposée aux plateformes va permettre de financer la production d'œuvres cinématographiques françaises, l'enjeu de la fréquentation des salles reste central dans le financement de la production de nos artistes. C'est en ce sens que le gouvernement a annoncé, en septembre 2020, un grand plan de modernisation de près de 90 M€ à destination des salles de cinéma⁽³⁾. L'émergence de grands acteurs globaux met par ailleurs en compétition les pays au regard de leurs

capacités de production. Ainsi, une part importante des moyens du plan France 2030 (environ 200 M€) sera consacrée à la création de studios d'envergure internationale.

- Garantir la souveraineté de nos acteurs sur leurs données. Les nouveaux modèles économiques reposent sur la collecte et l'exploitation de données, lesquelles jouent un rôle essentiel en matière de visibilité des œuvres (et donc de rétribution des artistes), de connaissance des publics, qui est un élément-clé pour les acteurs de la distribution, et, enfin, de protection des œuvres face au piratage. Plusieurs appels à projets seront lancés en 2022 dans le but de soutenir la création d'infrastructures communes de partage de ces données, d'impulser une initiative visant à la création d'un pôle d'expertise transverse sur la qualité des données culturelles et, enfin, de favoriser l'émergence de solutions technologiques (*blockchain*, intelligence artificielle, *deep learning*) à même de fiabiliser et d'améliorer la traçabilité des usages, de réduire les délais dans la distribution des droits et de consolider ainsi les revenus de la filière. C'est au total 45 M€ qui seront mobilisés à ces fins d'ici à 2025.

Par le biais de cette politique ambitieuse et novatrice pour le secteur de la culture, l'État vise à structurer la filière des industries culturelles et créatives afin de lancer une dynamique collective, mobilisant l'ensemble des acteurs, privés comme publics, pour faire de la situation de crise que nous connaissons et de la transition numérique des opportunités pour les industries culturelles et créatives françaises.

⁽³⁾ 23092020_MC-CP-Plan de relance cinéma audiovisuel.pdf